

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

MELANGES RELIGIEUX,

POLITIQUES, COMMERCIAUX ET LITTÉRAIRES.

Vol. XI.

Montreal, Mardi, 4 Janvier 1848

No. 33.

AVIS.

Nous ne publions aujourd'hui qu'une demi-feuille par rapport à la fête de samedi; nous ferons de même pour vendredi à cause de la fête de jeudi prochain.

HOMMAGE DU GAZETIER

AUX

ABONNÉS DES MÉLANGES RELIGIEUX.

Chantez plus fort, rivaux poètes,
Reprenez vos lyres muettes,
Éclatez en joyeux accents;
Qu'un beau concert, chœurs sublimes,
Couronne de vers unanimes
Le berceau des jours renaissants.
Allons, poétiques phalanges,
Chœurs de femmes, d'enfants ou d'anges,
Un concert de nobles transports!
Des jours, soleil, que tu commences,
Daguerréotypes immenses,
Des cieux qui marchent en silences
Harmonieux échos, ineffables accords!

Pourquoi, me disais-je attristé,
Ce froid dont l'univers frissonne ?
J'entends comme un loquin qui sonne,
Pour effrayer l'humanité ?
Comme un bruit d'armes qui se choque,
Comme un Vésuve dont l'éclat
De sa lave inonde l'époque ?
La Providence passe là,
La Providence passe là !

Voyez ces peuples conquérants
De Rome agitant les portiques,
Paix et guerre au bout de leurs piques,
Au saint pontife ouvrir les rangs.
O Rome et Pie-Neuf qu'elle adore,
Bravez de nouveaux Attila :
Sur vous le passé brille encore !
La Providence a passé là,
La Providence a passé là !

Duel à mort ! double géant,
De l'occident changeant la carte,
Quatre-vingt-douze et Bonaparte
Le couvent d'un double océan.
Napoléon lâche son glaive
De sabrer l'Europe enfin las,
L'immortalité le relève.
La Providence passait là,
La Providence passait là !

Grand Dieu, que tes œuvres sont droites !
Tu nous prodigues sans mesure
Tous les biens ; l'humaine stature
Grandit à vu d'œil sous tes doigts.
O'Connell parait : Hibernie,
Lève-toi, dit-il ; me voilà.
Un lincoln endort son génie :
Providence, as-tu passé là,
Providence, as-tu passé là !

Fils de Jackson, les armes bas !
Taisez la voix de vos tonnerres,
Réprimez vos soifs sanguinaires ;
Liberté veut d'autres combats.
De son autel premiers lévites,
Semez l'encens dont il brûla !
Glorieux aigles, fuyez vites.
O Providence, passe là,
O Providence, passe là !

Gloire, gloire à toi, nous t'aimons,
Canada ! Que, fleuves limpides,
Fières chutes et blancs rapides,
Tes destins, à l'égal des monts,
Coulent, gros de peine ou de joie,
Libres comme un Niagara !
Marche, oui, peuple, marche ta voie !
La Providence y passera,
La Providence y passera !

Messieurs, dames et demoiselles,
Voilà les vers que moi, COURSELLES,
J'improvisai pour vous !
COURSELLES qui, bravant et la pluie et l'orage,
N'implore, prix de son courage,
Qu'un pauvre TRENTE sous !
GEORGE (typographe.)

CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE

DE L'AMI DE LA RELIGION.

Rome 18 novembre 1847.

Le règne de Pie IX, déjà marqué par tant de grandes et mémorables journées, compte un grand jour de plus. Le 15 novembre sera à jamais célèbre dans l'histoire de ce glorieux pontificat. C'était l'ouverture solennelle de la Consulte d'Etat. Dès le matin, toute la population romaine était en mouvement : de la place du Quirinal à la place de Saint-Pierre, les rues que devait parcourir le cortège étaient sablées, les palais ornés de riches tentures, les plus humbles maisons parées d'étouffes éclatantes, toutes les fenêtres et tous les balcons chargés de verdure et de fleurs. A ces fenêtres, à ces balcons, dans les tribunes improvisées, sur ses places et dans les rues, partout une foule

empresée, joyeuse, bruyante dans sa joie et même quelque peu criarde.

À neuf heures, les membres de la Consulte, au lieu de se réunir à la place du Peuple, comme il en avait été d'abord question, se sont rendus directement au palais du Quirinal dans les équipages que la noblesse romaine s'était empressée de mettre à leur disposition. Ils ont été reçus par S. Em. le cardinal Antonelli, président de la Consulte, et par Mgr. Amici, vice-président, qui les attendaient dans la salle du trône. L'assemblée était debout, rangée en deux groupes, l'un à la droite, l'autre à la gauche du trône pontifical. Le Pape est entré, suivi des grands dignitaires, des officiers et des prélats de sa cour. Une légère animation colorait son noble et beau visage, sans altérer cependant ni le calme ni la majesté dont sa tête, mélange admirable de mansuétude et de grandeur, de grâce et de dignité, conserve toujours l'admirable caractère. Pie IX s'est assis sur son trône, et le cardinal Antonelli, s'étant avancé de quelques pas, a exprimé au Saint-Père, au nom de tous les membres de la Consulte, leurs sentiments de profonde vénération, de vive reconnaissance, de fidèle attachement pour son auguste personne et d'entier dévouement pour la chose publique.

En réponse à ce discours, Pie IX, toujours assis sur son trône, a adressé à l'assemblée une allocution dont il me semble que chaque parole résonne encore à mon oreille et dans mon cœur. Ce n'est pas une de ces harangues officielles qu'en d'autres pays des ministres responsables mettent dans la bouche d'une reine ou d'un roi constitutionnel, fiction légale, œuvre à peu près anonyme, qu'à défaut du nom de ses auteurs on appelle discours de la couronne. Ici, c'est bien véritablement le souverain Pontife qui a parlé : c'est bien de l'âme de Pie IX que sont sorties sans préparation étudiée, sans effort de pensée comme sans artifice de langage, ainsi que les eaux coulent pures et calmes d'une source élevée, ces paroles où respirent l'amour le plus ardent pour ses peuples, la noble franchise des plus généreux sentiments, avec la ferme volonté de maintenir intacts les droits inaliénables du souverain pontificat. Je n'ose pas me fier à ma mémoire pour vous redire cette admirable allocution : je préfère emprunter au *Diario* le résumé fidèle que ce journal officiel en a donné le lendemain :

« Je vous remercie de vos bonnes intentions, et j'en fais grand cas en vue du bien public. C'est en vue du bien public que, depuis le premier moment de mon élévation au trône pontifical, j'ai fait, d'après les conseils inspirés de Dieu, tout ce que j'ai pu, et je suis encore prêt, avec l'assistance de Dieu, à faire tout pour l'avenir, sans cependant retrancher jamais même un point (*un capice*) de la souveraineté du pontificat ; et de même que je l'ai reçue pleine et entière de mes prédécesseurs, de même je dois transmettre ce dépôt sacré à mes successeurs. J'ai pour témoins trois millions de mes sujets ; j'ai pour témoin toute l'Europe de ce que j'ai fait jusqu'ici pour me rapprocher de mes sujets, pour les unir à moi, pour connaître de près leurs besoins et y pourvoir... C'est surtout dans le but de mieux connaître ces besoins et de mieux pourvoir aux exigences de la chose publique que je vous ai réunis en une Consulte permanente ; c'est pour entendre au besoin vos avis, pour m'en aider dans mes résolutions souveraines, dans lesquelles je consulterai ma conscience, et pour en conférer avec mes ministres et le Sacré-Collège... Celui-là se tromperait grandement qui verrait autre chose dans les fonctions que vous allez remplir ; celui-là se tromperait grandement qui verrait, dans la Consulte d'Etat que je viens de créer, la réalisation de ses propres utopies et le germe d'une institution incompatible avec la souveraineté pontificale... »

« Sa Sainteté ayant prononcé ces dernières paroles avec quelque vivacité et quelque chaleur, elle s'est arrêtée un instant ; puis, reprenant sa bonté et sa douceur naturelles, Elle a continué à peu près en ces termes :

« Cette vivacité et ces paroles ne s'adressent à aucun de vous, dont l'éducation sociale, la probité chrétienne et civile, autant que la loyauté des sentiments et la rectitude des intentions m'étaient connues depuis le moment où j'ai procédé à votre éléction. Ces paroles ne s'appliquent pas non plus à la presque totalité de mes sujets, car je suis sûr de leur fidélité et de leur obéissance ; je sais que les cœurs de mes sujets s'unissent au mien dans l'amour de l'ordre et de la concorde. Mais il existe malheureusement quelques personnes (en petit nombre à la vérité, il en existe cependant) qui, n'ayant rien à perdre, aiment le désordre et la révolte, et abusent des concessions mêmes. C'est à ceux-là que s'adressent ces paroles ; qu'ils en saisissent bien la signification. Dans la coopération de MM. les députés, je ne vois qu'un ferme soutien de personnes qui, se dévouant de tout intérêt privé, travailleront avec moi, par leurs conseils, au bien public, et qui ne seront pas arrêtées par les vains propos d'hommes inquiets et peu judicieux. Vous m'aidez, avec votre sagesse, à trouver ce qui est le plus utile pour la sûreté du trône et pour le véritable honneur de mes sujets. »

Quand le Saint-Père a eu cessé de parler, les députés, visiblement émus, se sont avancés respectueusement un à un près de son trône, et ont baisé le pied de Sa Sainteté. Pie IX s'est ensuite levé pour leur donner sa bénédiction apostolique, au moment de les congédier, il n'a pu s'empêcher d'ajouter encore quelques paroles pour les exhorter à placer leurs travaux sous la protection du ciel, bien convaincu qu'avec le

secours de Dieu ces travaux seront féconds pour le bonheur de son peuple, et répondront à tous les vœux de son cœur.

Le cortège s'est mis en marche pour se rendre à Saint-Pierre. La cérémonie dont je vous ai donné le programme dans ma dernière lettre a été à peu près exactement suivie. Le coup-d'œil était magnifique ; des vivats en l'honneur de Pie IX et des députés éclataient partout sur leur passage : d'un grand nombre de prêtres, les dames leur jetaient des bouquets de fleurs ; les applaudissements du peuple se mêlaient aux fanfares des musiciens qui accompagnaient le cortège. Chaque député était conduit dans un équipage de gala, précédé d'une bannière indiquant le nom de sa province ; autour de chaque voiture marchaient les habitants des provinces qui, se trouvant à Rome, avaient voulu former à leurs députés une escorte d'honneur. Les drapeaux des souverains de l'Italie et de quelques puissances d'Europe devaient aussi figurer dans ce brillant cortège, à côté des bannières romaines. Mais ici encore, quelques têtes exaltées ont été cause que cette partie du programme a été supprimée. On n'a pas manqué d'attribuer cette suppression au mauvais vouloir de notre ambassadeur. La vérité est que quelques étourdis, manquant de tact autant que de bon sens, avaient conçu le beau projet de mêler à cette solennelle inauguration de l'une des plus belles institutions de Pie IX : une démonstration injurieuse pour ceux des princes d'Italie qui ne sont pas encore entrés, ou qui ne marchent pas, selon eux, assez vite dans la voie du progrès. Ainsi ils avaient imaginé de porter le drapeau toscan entièrement déployé ; celui du Piémont à demi déroulé ; quant à la bannière de Naples, ils avaient décidé qu'elle serait voilée d'un crêpe funèbre. Vous comprenez si le gouvernement pontifical pouvait permettre une pareille folie.

La messe du Saint-Esprit a été célébrée à l'autel qui est au-dessous de la célèbre chaire de saint Pierre, au fond de la basilique. La foule était immense dans le saint temple, sous les portiques et sur la place. Après cet acte public de foi et de piété, les députés sont montés au Vatican, et ont pris place dans la salle qui leur a été assignée pour le lieu ordinaire de leurs séances. S. Exc. le duc Marino Torlonia a été introduit au sein de l'assemblée, et au nom du peuple romain il a prononcé le discours suivant :

« Prince éminentissime, honorables seigneurs. « Député de la commission chargée de présider à la fête qui vient d'être célébrée en l'honneur de Vos Seigneuries, je viens vous exprimer les sentiments de respect et d'attachement qu'éprouvent pour vous les habitants de Rome et des provinces, ainsi que les vœux dont ils attendent de vous l'heureux accomplissement.

Honorables Consultants ! Envoyés par les différentes provinces de l'Etat, présidés par un si éminent personnage et par un prélat si sage, placés dans les conseils de l'immortel Pie IX, interprètes naturels des vœux du peuple auprès de son souverain, appelés à donner votre avis pour des réformes utiles et de sages lois, vous pouvez faire fleurir ce pays par tous les genres de progrès dans l'administration civile. A une œuvre aussi vaste, le grand Pontife qui nous gouverne a mis la première main, lorsque, plein d'ardeur et de courage, il a accompli tant de si importantes réformes, posé les bases de quelques autres ; et lorsque vous invitait à lui présenter vos conseils sur les affaires de l'Etat, il a voulu nous donner une ample garantie, et faire naître dans nos cœurs de grandes espérances. Ces espérances se sont encore fortifiées, quand on a su que chez vous à la hauteur de la dignité et à l'importance de votre mission, correspondaient la noblesse des sentiments, la générosité de l'âme, et un amour particulier des progrès civils. Allez donc, honorables seigneurs, allez vous asseoir pour la première fois dans une aussi noble assemblée, allez pourvoir aux besoins communs avec cette sagesse qui vous distingue, allez ; que les vœux de trois millions de citoyens vous accompagnent et vous excitent à accomplir le grand œuvre commencé par Pie IX, la restauration civile de cette noble portion de notre chère Italie ! Vive Pie IX ! Vive la Consulte d'Etat ! »

S. Em. le cardinal Antonelli a répondu de la manière la plus gracieuse aux patriotiques et sages paroles du duc Torlonia ; et l'assemblée, ainsi définitivement constituée, s'est aussitôt formée en sections, selon la teneur du *motu proprio*. Quelques membres voulaient qu'il fût répondu à l'allocution du Pape par une sorte d'adresse à la manière des assemblées constitutionnelles. Il a été décidé qu'on ne porterait aux pieds du Saint-Père que l'expression des remerciements des députés.

Le soir, toute la villa a été illuminée et cette journée mémorable a été couronnée par une brillante fête qu'a donnée le prince Torlonia, et dont la princesse a fait les honneurs avec une grâce charmante à tous ceux qui, sans distinction de rang, y ont été admis.

L'*Echo du Midi* annonce que Mgr François-Simon Aguardiola, évêque d'Urgel, est parti de Montpellier pour se rendre dans son diocèse, ayant reçu une lettre de Mgr Brunelli, délégué apostolique en Espagne, qui l'engageait fortement à rentrer dans son pays. Ce saint vieillard, qui jusqu'à ce jour avait su résister aux promesses et aux séductions du gouvernement de Madrid, n'a pas hésité un instant, quand la voix du représentant du Saint-Siège s'est fait entendre ; et, malgré son grand âge, malgré la triste situation de son pays, il va entreprendre ce pénible voyage dans la saison la plus rigoureuse de l'année.



MELANGES RELIGIEUX

MONTREAL, 4 JANVIER 1848.

A NOS LECTEURS.

Bons lecteurs, nous voilà enfin dans l'an de grâce MIL HUIT CENT QUARANTE-HUIT ! Au commencement d'une nouvelle année, nous ne saurions nous dispenser de vous offrir nos souhaits et nos remerciements. Nos souhaits sont de plusieurs sortes, ils sont d'une nature diverse ; veuillez les écouter un tout petit moment.

Le bien général doit être le sujet de notre première pensée et de notre premier vœu ; le bonheur des masses doit donc passer avant les intérêts du particulier et du simple individu. Nous commençons donc aussi par là, et nous vous souhaitons à tous comme à tous nos autres compatriotes un gouvernement bon, doux, humain, juste, consciencieux ; un gouvernement selon le cœur de l'homme, un gouvernement selon l'esprit de Dieu.

Quant à chacun de vous, bons lecteurs, nous vous souhaitons tout ce que vous pouvez souhaiter. Nous vous souhaitons la paix et le bonheur durant tous vos jours qui, nous l'espérons, seront encore bien multipliés. Nous vous souhaitons un grand cœur, un cœur compatissant, un cœur charitable, un cœur de frère ! Nous vous souhaitons, en un mot, d'être ce que le monde appelle "honnête homme," et ce que la religion appelle "l'homme vertueux."

Pour nous, après tous ces souhaits que nous abrégions, d'abord pour ne prendre pas trop de vos instants si précieux à cette époque-ci, et ensuite parcequ'il est quasi inutile de souhaiter à autrui ce qu'il a déjà si amplement, il ne nous reste plus qu'à vous offrir, indulgents lecteurs, nos sincères remerciements pour l'encouragement libéral que nous avons reçu de votre part, depuis notre entrée dans la carrière si difficile du journalisme. Nous n'ajoutons qu'un seul mot, et ce seul mot c'est pour vous demander la continuation de ce patronage et son extension, s'il est possible.

Les journaux nous apprennent mille et mille bonnes choses, mille et mauvaises choses sur la guerre civile en Suisse. Il est guère facile de savoir à quoi s'en tenir au milieu de tous ces rapports. Nous allons essayer cependant de faire connaître la situation actuelle de ce malheureux pays où l'infidélité et le fanatisme poussent des frères à égorger leurs frères, et à s'entredéchirer comme des bêtes féroces. Il nous est impossible de reproduire tous les détails de ce drame sanglant que les grands puissances voient se jouer sur leurs frontières, et auquel elles se donnent bien garde de mettre un terme immédiat. Contentons-nous de résumer la suite des faits ; nos journaux de Paris vont jusqu'au 30 novembre inclusivement.

Le *Sunderbund* qui était composé des sept cantons catholiques a été attaqué par les troupes fédérales, c'est-à-dire les troupes des autres cantons, des cantons soi-disant libéraux. Deux batailles sanglantes et bien sanglantes se sont livrées, les catholiques ont dû céder au grand nombre, et le parti protestant, le parti soi-disant libéral a triomphé. Il est actuellement en possession de trois cantons catholiques, Fribourg, Zug et Lucerne. Dire la manière inhumaine, barbare, honteuse, déshonorante et anti-chrétienne de laquelle l'armée fédérale a agi dans cette circonstance serait chose trop longue, si elle n'était déjà trop douloureuse à raconter. Qu'il nous suffise de dire que l'on n'a rien épargné, l'assassinat (noyen si lâche et si barbare) a été employé et même à l'égard de prêtres catholiques. D'ailleurs, nos lecteurs peuvent juger facilement de la tolérance religieuse de ces prétendus libéraux ; qu'ils lisent l'arrêté fédéraliste que nous donnons dans nos extraits des journaux étrangers. On n'épargne pas même l'humble fille de la charité, cet ange-gardien du pauvre et du malade, non plus que tant d'autres saintes filles consacrées à Dieu.

Voilà les conquêtes que les fédéralistes ont faites. Actuellement ils se préparent à attaquer le Valais pour le joindre aux cantons conquis ; reste à savoir ce qui en sera. Il en est de même de Schwytz que le fédéralisme envahit aussi et dont il ambitionne la possession et dont il vient déjà d'enlever une partie aux catholiques. Du reste le passage suivant d'une correspondance de Berne publiée par le *Journal des Débats* peut mieux indiquer quelles sont ici les chances des deux parts. « La partie de Schwytz qui est au pouvoir des radicaux n'est que la partie extérieure. Le vieux Schwytz, celui qui forme les hauteurs de Morgarten et du Mythen, et qui forme avec Uri et Unterwalden cette forteresse inexpugnable des cantons primitifs, est au pouvoir des troupes du *Sunderbund*, sous les ordres du colonel Aby-Berg.

« C'est là que le *Sunderbund* s'est réfugié. Il a perdu deux batailles qui lui ont coûté deux de ses capitales, ses défenseurs sont bien diminués ; mais enfin il veut continuer la lutte, et c'est de la citadelle qu'il occupe aujourd'hui que sont sortis, après tout, les fondateurs de la liberté helvétique. »

D'après cette correspondance, le *Sunderbund* n'avait pas encore perdu toute espérance. Dans tous les cas quelque soit le résultat de cette lutte acharnée, le *Sunderbund* n'aura pas à se reprocher de la lâcheté ou de l'apathie.

pathie; il aura à se glorifier d'avoir fait tout en lui pour ré-

Le Canadien de Québec du 31 décembre contient un long article intitulé "L'élection de Mégantic!"

Après cela notre confrère du Canadien énumère "quelques-uns des moyens électoraux employés par M. Daly et ses amis"

Si tous ces allégués sont réellement vrais, si réellement tout s'est passé de la manière que nous venons de rapporter...

NOUVELLES ELECTORALES.

C'est demain que doit avoir lieu à Montréal la nomination des candidats. Nous engageons nos concitoyens à se souvenir que l'apathie de ce temps-ci est chose honteuse...

A l'Islet, M. F. X. Morin oppose M. Fournier. A Bellechasse, l'Hon. A. N. Morin a été réélu sans opposition...

Nous n'avons pas appris sans un vif plaisir la réélection de notre confrère M. Cauchon pour le comté de Montmorency.

A St. Maurice, il paraît bien certain que l'Hon. L. T. Papineau a été élu unanimement.

La Minerve d'hier soir nous apprend qu'à Trois-Rivières, M. Polette avait hier à deux heures après midi 7 voix de plus que M. Dumoulin.

Nous recevons à l'instant des nouvelles du comté de Berthier. Une lettre qui nous est adressée et que nous avons actuellement sous les yeux nous apprend que...

A Verchères, M. Leslie a été élu sans opposition. Le Dr. Nelson a été élu par acclamation pour son ancien comté de Richelieu.

A Yamaska, les candidats sont MM. le Dr. Lemaître et Michel Fourquin. A Nicolet, le Dr. Fortier et MM. Legendre et Cressé se disputent l'honneur de représenter le comté.

M. Sweeney, capitaine de dragons, se présente en opposition à M. Dewitt à Beauharnais. Au Lac des Deux-Montagnes, à Drummond, à Trois-Rivières, à Vaudreuil, à Rouville et à Leinster les élections ont commencé hier et se continuent aujourd'hui.

A l'Otava, M. Egan a triomphé; on le range dans la catégorie des douteux, ainsi que M. Sherwood que nous croyons conservateur.

A Grenville, M. Jessup a succombé, M. Burrill, réformiste, est élu. M. Meyers est représentant pour Nortumberland; c'est un ministériel.

Brookville a enfin fait son choix; c'est M. Sherwood qui est le candidat heureux. Au Premier Ridg d'York, M. Price a été élu à une majorité de 120!

A Oxford, M. Hincks avait, le premier jour, une majorité de 200. Aux Trois-Rivières, à la clôture du poll hier soir, M. Polette avait 142 voix et M. Dumoulin 131. Il y avait encore 50 voix à enregistrer.

Nous avons le plaisir de pouvoir annoncer à nos lecteurs et aux cultivateurs en général qu'il va paraître sous peu un "Journal d'Agriculture" en langue française, sous les auspices de la société d'Agriculture du Bas-Canada.

La société d'Agriculture du Bas-Canada. Ce Journal d'Agriculture ne sera pas, comme le prétend la Minerve, une traduction du Journal Anglais d'Agriculture qui paraît actuellement sous les auspices de la même société.

Encourager nos compatriotes à s'abonner à cette publication est chose superflue; on connaît actuellement assez les inconvénients de notre système d'Agriculture, on connaît assez combien sous bien des rapports il est inférieur aux systèmes suivis ailleurs...

Les MM. du clergé auront en cette occasion un service à rendre à leurs compatriotes; c'est la société d'Agriculture qui le leur demande; ils ne pourront que se rendre à pareille invitation.

Le prix d'abonnement au Journal Français n'est que de CINQ CHELINS, frais de poste à part.—Nous ne pouvons en dire davantage aujourd'hui; le temps et l'espace nous manquent, nous y reviendrons.

Le temps a continué un peu plus beau depuis vendredi; nous avons eu et nous avons encore un vrai temps d'automne et d'un automne bien doux. Nous n'avons pas encore de neige, et la terre est aussi peu gelée qu'à la fin du printemps.

Nous accusons réception du petit traité de grammaire anglaise de M. Charles Gosselin, à qui nous offrons nos remerciements. Ce petit traité ne saurait être que très utile; tout le monde devrait se le procurer.

A vendre chez Aug. Côté et Cie, Québec.

TEMPERATURE.—Décembre s'achève comme il a commencé, c'est-à-dire par les changements les plus brusques et les plus imprévus dans sa température qui a varié depuis les plus grands froids d'une hiver rigoureux jusqu'à la douce chaleur des derniers jours du printemps.

NOMINATIONS.—La Gazette Officielle de samedi contient les nominations suivantes: Juges à Paix: dans et pour le district de Montréal, M. G. Stubbs, de Portage du Fort, et M. W. McNichols, de Ste. Elizabeth.

ASSEMBLÉES.—Il y a eu à St. Antoine de Tilly et à St. Simon des assemblées de la réforme et du progrès, où l'on a agi comme dans les assemblées tenues dans grand nombre d'autres paroisses.

CONVERSION.—Le Tablet nous apprend la conversion de M. H. T. Baines, ci-devant capitaine dans le 95e régiment de S. M. B.

AUTRE CONVERSION.—Le Tablet nous annonce encore une conversion, c'est celle de M. Benjamin Marcus, Juif savant, qui a fait sa profession de foi dans la chapelle du collège de Ste. Marie à Oscott.

Sir James E. Alexander, qui a été nommé aide-de-camp du commandant des forces, est arrivé en cette ville vendredi dernier avec son épouse et sa famille, venant d'Europe.

NOUVELLES D'EUROPE.

AFFAIRES DE SUISSE.—Nous le di-sons hier encore. Pour les révolutionnaires, toutes les congrégations religieuses, toutes les institutions catholiques, les prêtres séculiers eux-mêmes, ne sont que des Jésuites. Le radicalisme français nous le déclarait dernièrement sans aucune ambiguïté par l'organe de la Réforme: le radicalisme suisse nous le prouve aujourd'hui par l'acte le plus inique et plus hideux.

Voici le décret que le gouvernement provisoire de Fribourg vient de publier:

- "Le gouvernement provisoire du canton de Fribourg, Appelé par les circonstances à prendre les mesures les plus urgentes pour arrêter le cours des maux qui accablent la patrie et en prévenir le retour; Considérant que l'accession du canton du Fribourg à la ligue anti-nationale dite le Sonderbund, est principalement l'œuvre des Jésuites et de leurs affiliés; Vu l'arrêt de la diète fédérale en date du 3 septembre 1847, qui a déclaré la Société des Jésuites incompatible avec l'ordre et la tranquillité de la Suisse, et qui a invité le canton de Fribourg à les éloigner de son territoire; Voulat assurer au pouvoir civil la liberté d'action que réclame une pacification durable du canton; En suite des pouvoirs étendus qui lui ont été conférés par la résolution populaire du 15 novembre dernier, Décrète: 1° Les Jésuites, les corporations, congrégations et corps enseignants affiliés à cet ordre sont expulsés à perpétuité du territoire fribourgeois.

- 2° Sont compris dans cette mesure: Les Jésuites; Les Ligoriens; Les Marianes, dits Frères Ignorantins; Les Sœurs de Saint-Joseph; Les Sœurs de Saint-Vincent-de-Paul; Les Sœurs du Sacré Cœur; 3° Les corporations et congrégations de cette nature ne pourront, à l'avenir, sous aucun nom et sous aucun prétexte,

s'établir dans le canton, ou y acquérir des propriétés, ni y diriger des établissements d'enseignement public ou privé.

4° Les individus appartenant à ces ordres et congrégations quitteront le canton dans le terme de trois fois vingt-quatre heures, dès la publication du présent décret.

5° Tous les biens, meubles et immeubles que possèdent les corporations sus-mentionnées sont réunis au domaine public. Leur produit sera employé à l'instruction publique. A cet effet, ils sont mis sous séquestre; inventaire immédiat en sera dressé, et ils seront placés sous administration civile.

6° Les cessions ou contrats onéreux passés, en soustraction d'une partie quelconque de ces biens, dès le 13 octobre, sont déclarés de nul effet.

7° Le présent arrêté est rendu exécutoire dès après sa promulgation, et sera publié et affiché aux lieux accoutumés.

Fribourg, le 19 novembre 1847. Le président, SCHALLER. Le chancelier, Doct. BERCHTHOLD.

Le canton de Zug a capitulé. Zug affaiblissait le liège plus qu'il ne lui prêtait de véritable force, au point de vue militaire. Il était difficile à défendre, et il avait peu de bras à mettre au service du Sonderbund. Ce n'est donc pas une perte; bien qu'assurément l'effet moral soit nuisible à la cause des cantons qui défendent encore l'ordre légal en Suisse.

On assure que les troupes du Sonderbund ont poursuivi les troupes tessinoises, jusqu'à Bellinzona, et qu'elles s'en sont emparées.

Il paraît que la soumission du Zug a été précédée d'un combat livré le 20 entre les troupes de ce canton et la division fédérale Gmür. On ignore s'il a été meurtrier.

CAPITULATION DE FRIBOURG.—Voici quelques-unes des conditions de la capitulation de Fribourg:

Le gouvernement fribourgeois prend l'engagement de renoncer absolument à l'alliance du Sonderbund. (Art. 1er.)

Les troupes fédérales prendront possession de la ville de Fribourg dans la journée. (Art. 2.)

La ville leur fournira le logement et la subsistance nécessaires, d'après les réglemens fédéraux. (Art. 3.)

Le gouvernement de Fribourg licenciera immédiatement ses troupes. Le landsturm sera désarmé, et ses armes seront déposées à l'arsenal. (Art. 4.)

Les troupes fédérales garantiront la sûreté des personnes et des propriétés, et prêteront main-forte aux autorités constituées pour le maintien de l'ordre public. (Art. 5.)

S'il s'élevait des difficultés autres que celles qui sont du ressort militaire, elles seront décidées par la haute diète. (Art. 6.)

FRANCE.—Par ordonnance royale du 16 novembre, M. l'abbé de Bonnechose, supérieur de la maison de Saint-Louis-des-Français à Rome, a été nommé à l'évêché de Carcassonne.

On sait que M. l'abbé de Bonnechose était avocat-général à la cour royale de Besançon, lorsqu'il quitta la brillante carrière qui s'ouvrait devant lui pour embrasser l'état ecclésiastique. Longtemps dévoué au salut des âmes dans les plus humbles fonctions du saint ministère, le nouvel évêque de Carcassonne ne peut manquer de faire honneur à l'épiscopat, autant par ses lumières, que par sa piété et son dévouement à l'Eglise.

M. Grimault, du diocèse de Rennes, et Bansard, du diocèse de Bayeux, se sont embarqués à Paimbœuf, sur un vaisseau de Nantes, le 9 de ce mois, pour la mission de Pondichéry, dans l'Inde.

Mgr. Forcade, évêque de Samos, vicaire apostolique du Japon, est arrivé de Civita-Vecchia à Marseille par le Cassin, avec M. Gabet, lazariste, missionnaire apostolique dans la Tartarie mongole. En attendant qu'il puissent pénétrer dans le Japon, Mgr. Forcade a été nommé par le Saint-Siège préfet apostolique à Hong-Kong, où il aura sa résidence. Ces deux apôtres ne repartiront pour leurs missions respectives que dans le commencement de l'année prochaine.

Par ordonnance royale du 13 de ce mois, M. Louis-François-Euphémie Gauguin, secrétaire particulier de Mgr. l'évêque de Bayeux, a été autorisé à porter la décoration de chevalier de l'ordre de Saint-Sylvestre, qui lui a été conférée par un bref de S. S. le Pape Pie IX, en date du 25 juin dernier.

M. Gauguin était digne de cette haute faveur par sa piété, son attachement profond au Saint-Siège, et les services importants qu'il rend depuis vingt ans au diocèse de Bayeux.

Mme veuve Aimé-Martin, mariée en premières noces à Bernardin de Saint-Pierre, vient de mourir à Saint-Germain-Laye, dans sa soixante-huitième année.

M. Souleyman, ancien interprète de Bonaparte à l'armée d'Egypte, vient de mourir à Paris. M. Souleyman était né en Perse; mais il s'était attaché avec passion à la fortune de la France, et il rendit de véritables services à notre armée, lorsque son illustre chef le conduisit au pied des Pyramides. L'interprète persan vivait d'une pension du gouvernement français; vainement il avait essayé de retourner dans son Pays, sa conduite en Egypte ayant été considérée par les ministres du shah comme un crime. Quelques jours avant sa mort, il avait profité de la présence à Paris d'un ambassadeur de Perse pour rentrer en grâce auprès de son souverain. L'ambassadeur, qui l'avait parfaitement accueilli, avait promis d'appuyer sa requête lors de son retour à Ispahan; mais la mort est venue mettre un terme aux espoirs et aux espérances de l'exilé.

Mlle Deluzy a été mise en liberté mercredi au soir, par suite d'une ordonnance de non-lieu rendue par la chambre du conseil du tribunal de première instance. Mlle Deluzy était en état d'arrestation depuis le 15 août. Elle est en conséquence restée trois mois en prison.

L'ALGÉRIE.—M. le conseiller Henriot, président de la commission chargée d'appropriier les codes français à l'Algérie, a remis à M. le ministre de la guerre plusieurs projets qui sont le fruit de son travail et qui comprennent le code pénal, ainsi que les lois spéciales formant l'ajouté et le complément de ce code.

Ces projets vont être renvoyés à l'examen du conseil d'Etat. Nous croyons pouvoir assurer que la commission sera prochainement en mesure de remettre d'autres travaux.

GRÈVE.—Les nouvelles d'Athènes sont du 10: elles annoncent que le sénat a renoncé à tout espoir de faire triompher son opposition, et que, plus libre dans sa marche, le gouvernement va consacrer ses soins aux améliorations administratives. Le différend avec la Turquie est destiné, dit une correspondance, à mourir de vieillesse.

BULLETIN COMMERCIAL.

La fleur se vend à Montréal au 23c à 26c; 600 barils se sont vendus 50c la semaine dernière; 200 barils 24c argent comptant; le prix est donc entre 25c et 26c.

DÉCÈS.

A Pointe-Lévi, village d'Arlagua, Sieur Louis Gaspard Samson, cultivateur, âgé de 79 ans.

Vendréli-dernier, Dame Caroline-Esther Cazeau, épouse de Pierre Légaré, écuier, avocat.

En cette ville, rue Notre-Dame, le 1er du courant à 10 heures du soir, après une longue maladie, Dame Mary Elizabeth M'Guire, épouse de M. J. M. Donegana, âgée de 24 ans.

En cette ville, le 1er. M. Emmanuel Benoit, Typographe, âgé de 22 ans et 3 mois.

En cette ville, le 29, M. James Beezett, Typographe, âgé de 15 ans.

A la Côte de la Visitation, près de cette ville, subitement, le 27 ult. M. Pierre R. Lapointe, âgé de 24 ans et après 52 ans de mariage.

A St. Denis, le 27 ult. Dame Marie Joseph Côté, épouse de M. F. E. Leforce à l'âge de 37 ans,

BANQUE D'ÉPARGNES DE LA CITE ET DU DISTRICT.

AVIS.

JEUDI prochain, 6 du courant, étant Fête d'Obligation (L'ÉPIPHANIE), il ne se fera pas d'affaires ce jour-là à cette Institution.

Par ordre, JOHN COLLINS, CAISSIER

Rue St. François-Xavier, 4 janvier 1848.

Perdu.

Un portefeuille rouge contenant de l'argent et des lettres a été perdu depuis le 17 courant entre Montréal et Yamachénois. On promet une bonne récompense à celui qui le trouvera et qui le remettra au Bureau des Mélanges, assisté qu'il l'aura trouvé.

AVIS.

On demande un INSTITUTEUR et une INSTITUTRICE pour enseigner le français dans un des arrondissements de la paroisse du SAULT-AU-RECOLLET. Un homme marié dont la femme pourrait tenir l'école des filles serait préféré. S'adresser par lettres, franchises de port, aux Commissaires du lieu. Sault-au-Récollet, 16 décembre 1847.

THEOPHILE HANDEL, PEINTRE D'HISTOIRE ET DE PORTRAITS.

L'HONNEUR d'annoncer aux citoyens de Montréal et au public en général, qu'il a établi son ATELIER dans la maison de M. Boulanger, Rue Notre-Dame. Ses Œuvres de Peinture seront visibles tous les jours depuis 9 heures A. M. jusqu'à 4 heures P. M. Montréal, 14 décembre 1847.

TRANSPORTS A LACHINE.

TRANSPORTERA jusqu'à nouvel avis, les Passagers (excepté le Financier) entre MONTRÉAL ET LACHINE, à commencer de Jeudi le 25 novembre, comme suit:

Table with 2 columns: Destination (De Montréal, De Lachine), and Time (9 heures, 11 heures, 3 heures, etc.).

PREMIERE CLASSE.

A Lachine, le 10 Jd. do revenir le même jour, 2c. 6d. avec bagage jusqu'à 60 lbs.

DEUXIEME CLASSE.

A Lachine, le 3d. do do do do do do do

TROISIEME CLASSE.

A Lachine, 7 Jd. avec bagage jusqu'à 30 lbs. Enfants au-dessous de 12 ans, moitié prix. Les passagers partant de Montréal à 8 heures arriveront pour les bateaux de Beauharnais et de l'Ottawa, et ceux qui partiront de Montréal à 11 heures arriveront pour les bateaux du Haut-Canada. Montréal, 7 novembre 1847.

TRAITE ELEMENTAIRE DE CALCUL DIFFERENTIEL ET DE CALCUL INTEGRAL.

LES amis de l'Éducation qui désirent voir les Jeunes Canadiens s'adonner de plus en plus à l'étude des sciences et y faire de progrès, sont invités à souscrire à cette ouvrage, qui contiendra environ 100 pages in-8 et une planche de figures. Dans le cas où le nombre de souscripteurs se trouverait suffisant, on ferait suivre l'ouvrage d'un Traité Élémentaire de Géométrie Analytique. L'ouvrage coûtera entre 3 à 4 shillings. Des listes de souscripteurs sont déposées à la librairie d'Angus et Côté et Cie. près de l'Archevêché, chez MM. Grémasse, libraires, rue de la Fabrique, et à Montréal aux bureaux des Mélanges.

L'AVENIR, JOURNAL PUBLIÉ DANS LES INTÉRÊTS DE LA JEUNESSE.

Paraît tous les samedis sous les auspices d'une société en commandite de jeunes gens. L'abonnement est de 10c. par année payable d'avance. On s'abonne à Montréal au bureau du journal No. 24 rue St. Vincent, à Québec chez M. S. Drapeau, agent, et aux Trois-Rivières chez M. P. Nourie, agent.